

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 13 avril 1865

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation3 p. (444r, 445r, 449v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 13 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 09/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43248>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 mars 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

# Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin estime la valeur des biens de la communauté au moment de la séparation à : 1 000 000 F pour l'usine et le Familière de Guise, 200 000 F pour l'usine de Laeken, 400 000 F de fonds de roulement. Il conclut que sa femme a droit à la moitié des valeurs liquides, soit 200 000 F et la moitié du produit de la licitation des immeubles. Godin demande à Favre son avis sur plusieurs questions : la valeur de la communauté a augmenté depuis la demande de séparation ; Esther-Lemaire peut-elle s'opposer à des travaux d agrandissement du Familière ; son fils pourrait prétendre à une rémunération pour son travail consacré à la construction du Familière et aux agrandissements de l'usine, l'équivalent de 200 000 F d'honoraires d'architecte. Godin souhaite obtenir l'avis de Favre pour se déterminer à une liquidation rapide ou à gagner du temps pour obtenir un arrangement amiable ou un moment propice pour la licitation.

Support Une médiocre copie de la première page de la lettre à Jules Favre du 13 avril 1865 se trouve sur le folio 443r.

## Mots-clés

[Construction](#), [Consultation juridique](#), [Familière](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---